



H0(V)-B0 - chargé de chantier

Formation recyclage selon la norme NF-C-18-510

Référence formation : E4.04

Personnes concernées : Maçons, Peintres, Agents d'entretien, Elagueur, Plâtrier, Couvreur, etc...

Lieu et durée :

- Dans votre entreprise ou dans les locaux de FORSE CONSULT
- 07h00 soit 1 jour

Délais d'accès :

14 jours soit 2 semaines

Public concerné :

Tout le personnel de l'entreprise intervenant dans un environnement électrique

Pré-requis :

- Avoir suivi la formation H0(V)-B0 - chargé de chantier
- Avoir son titre d'habilitation électrique

Tarifs :

Dans vos locaux :

Sur devis

Dans nos locaux :

200€ H.T / Stagiaire

Nombre de participants :

Minimum 4 / maximum 10

Formateur :

Formateur certifié, spécialisé dans la prévention du risque électrique

Accessibilité :

FORSE Consult met tout en œuvre pour adapter ses formations aux personnes en situation de handicap.

Référent Handicap :
stephane.berthelot@forse-consult.fr

Contact :

Pour vous inscrire ou réserver votre formation :

- 07 67 39 59 13 - 07 66 98 36 07
- contact@forse-consult.fr

Date de mise à jour :
20/01/2025 V1

Objectif pédagogique :

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée.
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510.

Contenu de la formation

Introduction :

- Les retours d'expérience.

Recyclage :

- Pourquoi l'habilitation électrique ?
- Statistiques des accidents du travail d'origine électrique.
- Dispositions réglementaires.
- Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle.
- Les partenaires de la prévention et leur rôle.

Module Recyclage R1 :

- Les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champs restrictifs de travail, zone de travail).
- Les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Retour d'expérience
- Méthodes participative, démonstrative, heuristique et collaborative
- Matériels électriques (armoire électrique, V.A.T...)

Suivi et évaluation

- Feuille d'émarginement
- Evaluation continue formative
- Evaluation finale
- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- Carte d'habilitation électrique pré-remplie

La réussite aux différents examens permet de rendre le stagiaire de nouveau habilitable H0(V)-B0 - chargé de chantier pour une durée de 3 ans. À l'issue de ces 3 ans, le stagiaire devra suivre un recyclage : H0(V)-B0 - chargé de chantier - Recyclage.

